

SITE SAINT IVY

BTS

TARIFS 2024-2025	Site ST-IVY - BTS Tourisme		
	Tarification mensuelle selon le régime		
	Externe	Logement externalisé (1)	Logement co-location
Contribution familiale	106 €	106 €	106 €
Restauration	Tarification CROUS		
Hébergement		190 €	355 €
Forfait culturel	2 €	2 €	2 €
Coût prévisionnel mensuel (sur 10 mois)	108 €	298 €	463 €

(1) frais d'inscription de 25€ réglé sur l'échéance du mois d'octobre

TARIFS 2024-2025	Site ST-IVY - BTS NDRC		
	Tarification mensuelle selon le régime		
	Externe	Logement externalisé (1)	Logement co-location
Contribution familiale	78 €	78 €	78 €
Restauration	Tarification CROUS		
Hébergement		190 €	355 €
Forfait culturel	2 €	2 €	2 €
Coût prévisionnel mensuel (sur 10 mois)	80 €	270 €	435 €

(1) Frais d'inscription de 25€ réglé sur l'échéance du mois d'octobre

Réduction de 10 % appliquée sur la contribution des familles pour 3 enfants scolarisés dans les établissements catholiques du secteur (voir la liste sur le formulaire à réclamer auprès du secrétariat et à remplir – certificats de scolarité et formulaire à remettre obligatoirement avant le 16 septembre 2024), 20 % pour 4 enfants et plus.

PROPOSITION LOGEMENTS :

*** 24 Avenue Napoléon 1^{er}**

- Le montant du loyer mensuel sera de 355,00 € par mois pour une location du 1^{er} septembre 2024 au 30 juin 2025 (virement permanent à mettre en place dès le 5 septembre 2024 jusqu'au 5 juin 2025).
- Possibilité de faire une demande d'APL uniquement pour ce logement.
- Charges incluses : Taxe d'habitation, l'eau, l'électricité, la Wifi, assurance habitation (assurance souscrite auprès de la société GAN qui assure à hauteur de 1500 € vos affaires personnelles).

*** Rue Général Robic**

- Si vous choisissez le prélèvement automatique comme mode de règlement, le coût du logement sera porté sur la facture annuelle et prélevé sur 10 mois avec les frais de contribution des familles et le forfait culturel. (Octobre 2024 à juillet 2025)



SITE SAINT IVY

Autres tarifs :

- **Repas au tarif CROUS : 3,30€.** (tarif 2023-2024)
(La vie scolaire vous remettra une carte de self à la rentrée. Il suffira de l'alimenter au bureau de la comptabilité familles par carte bancaire ou autres)
- **Droit d'inscription : 111 €**
(cette somme sera remboursée en fin d'année si l'étudiant(e) effectue une scolarité complète)

- **Livres et manuels scolaires :**

BTS TOURISME : 1^{ère} année : 6,47 € - 2^{ème} année : 15,47 € (année 2023-2024)

BTS NDRC : 1^{ère} année : 24,97€ - 2^{ème} année : 3,28 € (année 2023-2024)

*(La somme à devoir sera facturée et apparaîtra pour le paiement de la 1^{ère} échéance soit au mois d'octobre)
(ex : pour un étudiant en 1^{ère} année BTS NDRC – échéance d'octobre **78,40 €+2€+24,97 €=105,37 €**)*

Assurance Individuelle Accident : Le lycée assure tous les élèves au titre de l'assurance individuelle accident auprès de la Mutuelle Saint-Christophe.

Règlements – 3 options :

- Par prélèvement automatique (vivement conseillé) le 05 ou le 10 de chaque mois sur la période octobre à juillet. **Merci de remplir et signer un mandat SEPA.**
Si deux payeurs merci d'en réclamer un deuxième.

Ou

- Par virement : faire la demande de RIB par mail à compta.familles@lyceejasi.fr

Ou

- Par carte bancaire. (Lecteur de CB UNIQUEMENT au bureau de la comptabilité Site SAINT-IVY 29 rue abbé Martin)

La facture annuelle sera transmise par email FIN septembre (veuillez vérifier les courriels indésirables). La première échéance est à régler en octobre 2024 et la dernière en juillet 2025 (10 mensualités).

Dans tous les cas, n'hésitez pas à prendre contact en téléphonant à Mme LE TOHIC Comptable au **02.97.25.01.69**. Tapez 2 puis 3 ou par courriel : compta.familles@lyceejasi.fr

Croyez à notre souci d'assurer L'ÉGALITÉ SCOLAIRE de tous les jeunes.